

Chers parents,

Avec la mise en place du nouvel Espace Famille, nous vous rappelons qu'il est désormais nécessaire et **obligatoire** de réserver les repas de votre enfant au **restaurant scolaire** au minimum 7 jours à l'avance.

Si vous n'effectuez pas ces démarches le prix du repas facturé sera majoré de 50 %. Une tolérance sur le mois de janvier est appliquée afin de proposer une période dite « pédagogique ».

Si vous souhaitez annuler un repas, le délai sera également de 7 jours à l'avance au minimum.

Si votre enfant est absent pour des raisons de santé, il faudra nous fournir un certificat médical dans les 48h.

La majoration en cas de non réservation des repas sera effective dès **Lundi 3 février 2025.**

Nous vous invitons à vous connecter au plus vite sur votre Espace Famille via le site Internet de la Mairie : <https://www.ville-isle.fr/ma-famille/enfance/espace-famille/>

Nous vous remercions de votre compréhension et restons disponibles pour toute information complémentaire et vous accompagner dans la prise en main de ce nouvel espace.

Le service Education